



Fiche d'inscription / Fiche de Renseignements
Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Querrien

Nom :
Prénom :
Né(e) le : Sexe : F M
Adresse :
Ecole et classe fréquentée :
Régime d'affiliation (CAF,MSA,...) :
Titulaire d'une carte de bus : Oui Non

	Représentant légal	Autre représentant légal
NOM-Prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Téléphone travail		
Adresse Mail		

Toutes modifications de coordonnées ou situation familiale doivent être signalées

Personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant en fin de journée :

Nom et Prénom	Tél

- Autorise mon enfant à quitter SEUL l'accueil de loisirs après les activités: **Oui** **Non**
Autorise mon enfant à quitter SEUL l'accueil de loisirs en cours d'activités: **Oui** **Non**
 Autorise les animateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.
 Autorise l'apparition de mon enfant dans la presse ou autres médias à l'occasion des activités.
 Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure d'accueil.

Fait à Querrien, le

Signature du représentant légal

Important : Pour toute inscription, veuillez joindre une photocopie de l'assurance individuelle accident et responsabilité civile.



FICHE SANITAIRE

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Sexe : M F

PERSONNE(S) A PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM ET PRENOM	TELEPHONE	PORTABLE

PERSONNE(S) AUTORISEES A VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT:

NOM ET PRENOM	LIEN DE PARENTE	TELEPHONE

INFORMATIONS MEDICALES UTILES

Médecin traitant : Ville : ①

L'enfant est-il à jour de ses vaccins? Oui Non.

IMPORTANT : Veuillez joindre un certificat médical attestant que votre enfant est à jour dans ses vaccins.

A-t-il eu les maladies suivantes: (*entourez la réponse*)

Rubéole	Varicelle	Angine	Rhumatisme articulaire	Scarlatine	Otite	Coqueluche	Rougeole	Oreillons
OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON

L'enfant présente-t-il une allergie? Oui non.

Précisez le type (alimentaire, médicamenteuse...) et la conduite à tenir :

.....
Votre enfant souffre-t-il d'un problème de santé nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé? Oui non.

Indiquez vos recommandations à prendre concernant votre enfant (lunettes, prothèses, hospitalisations...).

DATE :

SIGNATURE(S) (mention lu et approuvé) :

COMMUNE DE QUERRIEN 29310

Année 20182019

Règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH)

1- Définition

Dans le cadre de la mise en place d'une structure d'Accueil de Loisirs Sans Hébergements (ALSH), la commune propose des temps d'activités destinés aux 11-17 ans, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi en période scolaire.

2- Modalités d'inscriptions

Le dossier peut être retiré en Mairie aux horaires d'ouverture, auprès de l'animateur, téléchargé sur le site www.querrien.bzh.fr et déposé en Mairie avant le premier jour d'inscription de l'enfant.

Les inscriptions au sein de la structure peuvent se faire avant chaque période de vacances scolaires durant laquelle la structure est ouverte et toute l'année pour les mercredis après-midi.

L'inscription à la structure est validée lorsque :

- la fiche de renseignements/fiche d'inscription et la fiche sanitaire, seront complétées.
- vous aurez fourni une photocopie de l'assurance extrascolaire, de l'assurance individuelle et responsabilité civile ainsi qu'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.
- La cotisation annuelle de 5€ sera réglé (règlement en numéraire ou en chèque à l'ordre du Trésor Public).

Pour des raisons de responsabilité, d'organisation, et de sécurité, un enfant ne pourra être admis sans inscription préalable.

Un planning d'activités ainsi qu'une fiche d'inscription aux activités vous sera envoyé par mail au plus tard une semaine avant chaque période de vacances scolaires.

Un planning d'activités ainsi qu'une fiche d'inscription aux activités vous sera envoyé par mail la dernière semaine de chaque mois, pour les mercredis après midi du mois suivant.

Les inscriptions pour les mercredis après-midi se font au plus tard le lundi précédent l'activité.

Dans le cas où vous ne nous auriez pas transmis d'adresse mail, ces plannings sont à votre disposition en mairie.

Tout enfant inscrit à une ou des activité(s) se doit d'être présent.

Certaines activités sont payantes. L'inscription à une activité payante n'est validée qu'à réception du règlement de celle-ci.

Le règlement peut se faire en numéraire ou en chèque (à l'ordre du Trésor Public) et uniquement auprès du régisseur.

Attention : Plus le règlement se fait tardivement, moins il y a de place disponible. Seul le paiement d'une activité payante valide l'inscription à celle-ci !

Si vous souhaitez annuler une inscription sur une activité payante, veuillez prévenir 24h avant celle-ci. Passé ce délai, un justificatif vous sera demandé (certificat médical...).

3- Encadrement

L'accueil est assuré par Enrick Le Bihan, animateur de la commune et pourra être élargi aux acteurs de la vie associative Querriennoise, ou autre intervenant extérieur.

4- Sécurité

L'assurance individuelle accident et responsabilité civile et l'assurance extra-scolaire sont obligatoires pour les enfants inscrits.

En cas d'accident d'un enfant durant les activités, les dispositions suivantes seront suivies :

- en cas de blessures bénignes, les premiers soins seront assurés par l'encadrant.
- en cas d'accident ou de chocs violents, ou de malaise persistant, l'encadrant ou l'intervenant fera appel aux urgences médicales (pompiers : 18, Samu : 15, centre de soins : 02.98.71.32.57).
- en cas de transfert à l'hôpital, l'enfant ne doit pas être transporté dans un véhicule personnel, la famille est prévenue et une personne est désignée pour accompagner l'enfant à l'hôpital. L'encadrant ou l'intervenant rédige un rapport qu'il communiquera immédiatement à la mairie (nom et prénom de l'enfant, date, heure, faits, et circonstances de l'accident.).

5- Lieux d'animations

Les enfants seront accueillis dans les locaux du foyer « Rémi Derrien » (salle jaune), 8 place de l'église, 29310 Querrien. Les activités se dérouleront dans les locaux de la commune (salle multifonctions, foyer, bibliothèque, gymnase (école publique), terrain multisports, stade...) ou hors commune lors des sorties extérieures.

6- Retards et absences

En cas d'absence d'un enfant inscrit au sein de la structure, la famille doit prévenir au plus vite la mairie au **02.98.71.34.21** ou le responsable de la structure, Enrick Le Bihan au **06.07.15.34.89**.

La famille qui serait en retard pour récupérer son enfant doit alerter dès que possible la Mairie ou le responsable de la structure.

7- Conduites à respecter

Quelques règles de vie élémentaire pour les enfants :

- respecter le personnel encadrant, les intervenants et les autres enfants
- le règlement en vigueur,
- le matériel mis à disposition,
- Interdiction de fumer,
- Interdiction de consommer des boissons alcoolisées ou des stupéfiants.
-

Tout manquement à la discipline, ou toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités feront l'objet :

- d'un avertissement aux parents,
- d'une exclusion temporaire en cas de récidive,
- d'une exclusion définitive.

La signature du dossier d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

Fait à Querrien, le .. / .. / 20..

Le maire, Jean Paul LAFITTE

Documents à joindre impérativement :

- Fiche d'inscription et de renseignements
- Photocopie de l'assurance extrascolaire, assurance individuelle et responsabilité civile
- Fiche sanitaire + certificat médical attestant que votre enfant est à jour dans ses vaccins
- Certificat de non contre-indication à la pratique d'Activités Physiques et Sportives
- Règlement de la cotisation annuelle (5€)
- Fiche d'inscription aux activités
- Règlement des activités payantes (le jour même de l'activité au plus tard !)